



Since 1993



BEHVA[®]
insurance

**A véhicule exceptionnel,
assurance exceptionnelle**

BEHVA Insurance®

La Belgian Historic Vehicle Association a.s.b.l. (BEHVA) a élaboré, depuis 1993, un programme d'assurances spécialement conçu pour tous les amateurs de véhicules historiques. Actuellement, plus de 60.000 véhicules sont assurés par le biais de notre fédération

QUI PEUT PROFITER DE CETTE OFFRE?

Chaque amateur de véhicule historique connu auprès de la BEHVA, pour peu qu'il puisse prouver qu'il est aussi propriétaire ou qu'il dispose d'un autre véhicule à usage quotidien (*).

(*) Exception : contactez la BEHVA

COMMENT FAIRE LA DEMANDE?

- - soit via le formulaire approprié qui est disponible sur le site internet www.behva.be rubrique Assurances
- - soit via un de nos bureaux délocalisés, uniquement sur rendez-vous via le site internet **www.behva.be**
rubrique Assurances > notre courtier
- - soit par courriel : contact@fr.behva-insurance.be

GARANTIES OFFERTES

1. RESPONSABILITE CIVILE

Couverture suivant les dispositions légales.

QUELS SONT LES AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES?

- Dans tous les pays repris sur la carte verte;
- Sans aucune limite de kilométrage;
- Sans restriction de chauffeur;
- Aucune différence de prime pour un ancêtre en plaque O ou en plaque normale
- Pas de justification nécessaire pour les déplacements effectués dans le cadre des activités de club.
- The Classic Assistance® (voir point 2) est automatiquement comprise ;

QUELLES SONT LES EXCLUSIONS?

- L'usage commercial ou rémunéré;
- La location et le transport de marchandises;
- Les rallyes de régularité, de vitesse ou d'adresse;
- L'usage du véhicule, sans la possession d'un véhicule à usage quotidien;
- Le chemin du travail ou le chemin de l'école pour les étudiants.

TARIFS

R.C.+ ASSISTANCE

Toutes taxes et frais comprises – échéance le 1 mars

Primes forfaitaires et indivisibles pour les groupes 1 et 2 ; prorata par mois pour le groupe 3

CAT 1 - (< 3,5 t) VOITURES, MOTOS ET CAMIONNETTES

Catégorie d'âge	Full Club Member	Supporter BEHVA	Non Membre BEHVA
Groupe 1 (+40 ans)	75,00 EUR	75,00 EUR	125,00 EUR
Groupe 2 (25-39 ans)	115,00 EUR	115,00 EUR	165,00 EUR
Groupe 3 (15-24 ans pour les voitures et camionnettes)	(*)205 EUR (jusqu'à 140 KW) (*)255 EUR (dès 141 KW) (calculé sur base du bonus malus) *Prime au bonus malus 00	(*)205 EUR (jusqu'à 140 KW) (*)255 EUR (dès 141 KW) (calculé sur base du bonus malus) *Prime au bonus malus 00	(*)255 EUR (jusqu'à 140 KW) (*)305 EUR (dès 141 KW) (calculé sur base du bonus malus) *Prime au bonus malus 00
Groupe 3 (15-24 ans pour les motos)	158,00 EUR	158,00 EUR	208,00 EUR

Par véhicule supplémentaire de la même catégorie

Groupe 1 et 2	30,00 EUR	30,00 EUR	30,00 EUR
---------------	-----------	-----------	-----------

CAT 2 - (> 3,5 t) CAMIONS, AUTOBUS

Catégorie d'âge	Full Club Member	Supporter BEHVA	Non Membre BEHVA
Groupe 1 (+40 ans)	84,00 EUR	84,00 EUR	134,00 EUR
Groupe 2 (25-39 ans)	124,00 EUR	124,00 EUR	174,00 EUR
Groupe 3 (15-24 ans)	224,00 EUR	224,00 EUR	274,00 EUR

Par véhicule supplémentaire de la même catégorie

Groupe 1 et 2	40,00 EUR	40,00 EUR	40,00 EUR
---------------	-----------	-----------	-----------

TARIFS R.C.

Toutes taxes et frais comprises - échéance le 1 mars.

!! Primes forfaitaires et indivisibles

CAT 3 - CYCLOMOTEURS (Max 45 km/h)

Catégorie d'âge	Full Club Member	Supporter BEHVA	Non Membre BEHVA
Groupe 1 (+15 ans)	69,00 EUR	69,00 EUR	119,00 EUR

Par véhicule supplémentaire dans toutes les catégories

Groupe 1	14,00 EUR	14,00 EUR	14,00 EUR
----------	-----------	-----------	-----------

CAT 4 – TRACTEURS AGRICOLES

Catégorie d'âge	Full Club Member	Supporter BEHVA	Non Membre BEHVA
Groupe 1 (+40 ans)	39,00 EUR	39,00 EUR	89,00 EUR
Groupe 2 (25-39 ans)	54,00 EUR	54,00 EUR	104,00 EUR

Par véhicule supplémentaire de la même catégorie

Groupe 1 et 2	14,00 EUR	14,00 EUR	14,00 EUR
---------------	-----------	-----------	-----------

CAT 5 – REMORQUES - CARAVANES (+750 kg)

Catégorie d'âge	Full Club Member	Supporter BEHVA	Non Membre BEHVA
Groupe 1 (véhicule tracteur + 15 ans)	50,00 EUR (*)	50,00 EUR (*)	50,00 EUR (*)
Groupe 2 (véhicule tracteur + 25 ans)	25,00 EUR (*)	25,00 EUR (*)	25,00 EUR (*)

(*) Pas d'application pour les remorques des véhicules agricoles

FRANCHISES JEUNES CONDUCTEURS

La franchise s'applique à tout accident causé par un conducteur autre que le souscripteur

- 1000 EUR pour le conducteur de 18 à 23 ans ;
- 500 EUR pour le conducteur de 24 et 25 ans

2. BEHVA ASSISTANCE®

- Dépannage inclus dans la prime
- N° d'appel unique 02/286.32.50.
- Intervention en cas d'accident ou de panne
- En Belgique et jusqu'à 300 km au-delà de la frontière
- 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.
- Assistance via TOURING
- D'application pour tous les véhicules, sauf vélomoteurs et tracteurs agricoles
- Extension de la garantie à toute l'Europe:
 - Option sans véhicule de remplacement : 22 EUR par an
 - Option avec véhicule de remplacement : 39 EUR par an
- **ASSISTANCE VIP** : RAPATRIEMENT INDIVIDUEL ; VOITURE DE REMPLACEMENT À L'ÉTRANGER JUSQU'À 10 JOURS (CAT C/D) ; PAS DE FRANCHISE

3. PROTECTION JURIDIQUE

Souscrite auprès d'une compagnie spécialisée indépendante implantée dans toute l'Europe.
Cette souscription est vivement conseillée et vous permet d'exercer vos droits et d'assurer votre défense en cas de litige avec des tiers.

GARANTIES

- Libre choix d'un avocat
- Recours civil: 12.500 EUR par sinistre
- Défense pénale: 12.500 EUR par sinistre
- Litiges contractuels: 12.500 EUR par sinistre

TARIFS - Toutes taxes comprises – échéance le 1 mars, primes forfaitaires et indivisibles

	Full Club Member	Supporter BEHVA	Non Membre BEHVA
Toutes catégories	15,00 EUR(*)	15,00 EUR(*)	15,00 EUR (*)
Cyclomoteurs	10,00 EUR(*)	10,00 EUR(*)	10,00 EUR(*)

(*) Prime due pour tous les véhicules à prime pleine.

4. OMNIUM

Une assurance omnium peut uniquement être souscrite pour les véhicules assurées via la RC BEHVA Insurance[®] - pour autant que l'assuré soit en possession d'une Télé-estimation (*) ou d'un rapport d'expertise (**) établi par un expert agréé par la BEHVA.

(*) Télé-estimation requise pour des véhicules d'une valeur jusqu'à 50.000 EUR (TVA incl)

(**) Rapport d'expertise obligatoire pour des véhicules d'une valeur au-dessus 50.000 EUR (TVA incl)

GARANTIES

Omnium complète: dégâts matériels, incendie, vol, bris de vitre, forces de la nature et heurt d'animaux.

Omnium partielle: incendie, vol, bris de vitre, les forces de la nature et heurt d'animaux

Véhicules en repos : uniquement Incendie & vol

VALEUR ASSUREE

La valeur assurée est la valeur déterminée par une expertise ou une télé-estimation. Il est conseillé de la renouveler tous les cinq ans afin d'éviter une dégressivité trop importante

VALEUR D'INDEMNITE

En cas de perte àale et/ou vol àal, la compagnie d'assurance n'applique aucune dégressivité pendant les premiers 60 mois qui suivent l'expertise ou la télé-estimation. Dès le 61ème mois, un amortissement de 1% par mois est d'application sur la valeur assurée.

TARIFS OMNIUM COMPLETE - Toutes taxes comprises et MAXIMUM 10.000 km/an

Valeur véhicule	PREMIER VEHICULE	DEUXIEME VEHICULE	VEHICULES AU-DELA
De 1 € à 9.999 €	165 €/an TTC	165 €/an TTC	165 €/an TTC
De 10.000 € à 19.999 €	220 €/an TTC	165 €/an TTC	165 €/an TTC
De 20.000 € à 29.999 €	320 €/an TTC	225 €/an TTC	165 €/an TTC
De 30.000 € à 39.999 €	420 €/an TTC	325 €/an TTC	165 €/an TTC
De 40.000 € à 49.999 €	520 €/an TTC	425 €/an TTC	165 €/an TTC
A partir de 50.000 €	1.15% de la valeur d'expertise	0.81% de la valeur d'expertise	0,35 % de la valeur d'expertise

(*) Prime minimale = 165,00 EUR

TARIFS OMNIUM PARTIELLE - Toutes taxes comprises

Groupe véhicules	Prime
+ 25 ans	0,80 % de la valeur d'expertise (*)
15-24 ans	1,15 % de la valeur d'expertise (*)

(*) Prime minimale = € 165,00

TARIF INCENDIE & VOL pour tous les véhicules au repos. Toutes taxes comprises.

Groupe véhicules	Prime
+ 15 ans	0,58 % de la valeur d'expertise (*)

(*) Prime minimale = € 165,00

REDUCTIONS

Si la valeur assurée est :

- entre 50.000 EUR et 75.000 EUR = -10% de la prime (*)
- entre 75.000 EUR et 150.000 EUR = -15% de la prime (*)

(*) Prime minimale = 165,00 EUR

FRANCHISES

La franchise d'application pour la garantie dégâts matériels et vandalisme s'élève à 2,5% de la valeur assurée, avec un minimum de 250 EUR et un maximum de 1.250 EUR.

Conducteurs entre 23 ans (inclus) et 30 ans : 5 % avec un minimum de 250 EUR.

Conducteurs entre 18 ans (inclus) et 23 ans : 10 % avec un minimum de 1.000 EUR.

Une franchise de 125 EUR est d'application en cas de bris de vitre.

5. PROTECTION DU CONDUCTEUR

Les passagers sont automatiquement assurés par la couverture RC. Dans l'assurance RC, le conducteur du véhicule est toujours exclu en cas de lésion.

Cette assurance supplétive propose de couvrir le conducteur en cas de lésion lors d'un accident avec le véhicule :

GARANTIES

Décès	12.500 EUR
Invalidité permanente	25.000 EUR
Frais médicaux	2.500 EUR

TARIFS

Toutes Taxes et frais compris – échéance le 1 mars - primes forfaitaires et indivisibles

Conducteur d'un seul véhicule de plus de 15 ans assuré par BEHVA Insurance ®

Pour les voitures	9 EUR
Pour les motos	12 EUR
A partir de 3 véhicules, sauf motos	27 EUR
A partir de 3 motos	36 EUR

6. RALLYE DE REGULARITE

Votre carte d'assurance n'est jamais valable lors de votre participation à un rallye de régularité. . La BEHVA a développé une assurance supplétive pour vous couvrir à 100% en cas d'accident lors de la participation à un rallye de régularité qui n'est pas organisé sous l'égide de la BEHVA.

TARIF :

- 150 EUR jusqu'à 3 participations/an ;
- 250 EUR jusqu'à 5 participations/an ;
- 300 EUR jusqu'à 7 participations/an ;
- > 7 participations/an → **contact@fr.behva-insurance.be**

7. PRODUITS AFFINITY

En tant que membre de la BEHVA, vous pouvez bénéficier d'un service sur mesure et de conditions très avantageuses pour l'ensemble de vos assurances privées.

Un programme d'assurances a été développé exclusivement pour les membres de la BEHVA. Vous pouvez ainsi profiter d'un tarif groupe et bénéficier de réductions jusqu'à 30%.

Package d'assurances pour votre habitation

- Assurance incendie bâtiment et contenu
- Assurance vol

Package d'assurances pour votre famille

- Assurance responsabilité civile familiale
- Assurance gens de maison (assurance accidents du travail obligatoire)
- Assurance individuelle accidents
- Assistance juridique

Package d'assurances pour votre véhicule

• Assurance responsabilité civile	• Assurance conducteur
• Omnium partielle ou complète	• Assistance véhicule
• Protection juridique	

8. RC RALLYE

Demande → **contact@fr.behva-insurance.be**

9. RC CLUB

Demande → **contact@fr.behva-insurance.be**

DES QUESTIONS?

Pour toute information complémentaire ou pour obtenir une offre sans engagement, prenez contact avec BEHVA INSURANCE ou consultez notre site internet www.behva.be rubrique 'Assurances'.

Ce dépliant se veut purement informatif. Les montants repris dans ce dépliant sont à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment. Pour connaître de façon précise les conditions d'octroi des diverses garanties, contactez le courtier MARSH SA.

ANVERS

MARSH S.A.
Uitbreidingstraat 72
2600 Berchem
T. 03 286 63 58
contact@nl.behva-insurance.be

BRUXELLES

MARSH S.A.
Avenue Hermann-Debroux 2
1160 Bruxelles
T. 02 674 96 69
contact@nl.behva-insurance.be

GAND

MARSH S.A.
R. de Larocheaan 13 bus 202/2
9051 Sint-Denijs-Westrem
T. 09 298 08 38
contact@nl.behva-insurance.be

LIEGE

MARSH S.A.
Spaces Guillemins
Rue des Guillemins 139
4000 Liège
T. 04 340 18 45
contact@fr.behva-insurance.be

ROULERS

MARSH S.A.
Westwing Park
Kwadestraat 149 bus 0.1
8800 Roeselare
T. 051 26 84 85
contact@nl.behva-insurance.be

Visitez le site internet pour demander une offre en ligne :

**www.behva.be
rubrique 'Assurances BEHVA'**

Cette assurance exceptionnelle vous est offerte par



Agréé sous le n° 0039



Agréé sous le n° 014192A



Agréé sous le n° 2189



Agréé sous le n° 1136



Agréé sous le n° 1015



Agréé sous le n° 2812

E.R. BEHVA asbl – c/o Buro & Design Center - Esplanade 1/51 - 1020 Brussels
T. 02 377 13 46 - sec@behva.be – www.behva.be



BEHVA

Belgian Historic Vehicle Association